AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation
Projet de règlement nº U-220-54

Aux personnes intéressées par le projet de règlement nº U-220-54 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter un matériau de revêtement de toiture autorisé, de retirer certaines dispositions relatives à l'aménagement extérieur des lieux pour un logement bi-génération ou accessoire ainsi que de corriger la numérotation :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, le projet du Règlement nº U-220-54 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter un matériau de revêtement de toiture autorisé, de retirer certaines dispositions relatives à l'aménagement extérieur des lieux pour un logement bi-génération ou accessoire ainsi que de corriger la numérotation.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 2 avril 2024**, à 19 h 15**, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et du greffe durant les heures normales de bureau.

Saint-Basile-le-Grand, le 26 mars 2024

Veronika Kiryanova, avocate
Greffière adjointe
Services juridiques et du greffe

PUBLICATION : Le 26 mars 2024 **/** Babillard de l'Hôtel de Ville et sur le site Web de la Ville.